**Comme beaucoup de chercheurs au LEST, tu collectes et travailles sur des données ethnographiques... quels sont selon toi les effets possibles d'une part de la règlementation du RGPD et, d'autre part, de l'ouverture des données sur le travail de terrain, et le rapport aux enquêtés ?**

Toutes ces questions se posent de manière particulièrement vive pour la recherche en SHS qui porte sur des personnes et pour laquelle les données dites « sensibles » sont souvent les objets, les variables-clés, bref, des éléments à observer, à enregistrer. Mais c’est plus encore le cas lorsque la recherche met en œuvre des méthodes d’enquête intensives, dès lors qu’elle propose des « études de cas » : par exemple, avec la méthode biographique qui cumule les infos sur une seule personne (par entretiens, ou recueil de documents), ou avec l’ethnographie que j’entends ici comme un travail sur un terrain circonscrit, un lieu d’interconnaissance, où le chercheur s’inscrit pour un temps long, où il est, du fait de cette durée, impliqué (en immersion), et où son attention se porte à la fois sur les individus, en tant qu’êtres sociaux, sur les interactions, et sur leur contexte social, qu’il y fasse usage d’entretiens, d’observation directe, de recueil de documents utilisés dans la situation ou de données quantifiables sur la situation.

D’emblée, et avant le RGPD et l’idée d’ouvrir les données d’enquête, l’ethnographie a suscité une vigilance épistémologique et des débats éthiques davantage que les autres méthodes, notamment parce que les relations nouées sur le terrain et la publication posaient des problèmes, perçus depuis longtemps aux Etats-Unis et plus récemment discutés en France (par exemple., Laurens, Neyrat, 2010 ; Aldrin *et alii*, 2022), notamment des problèmes de protection des enquêtés. Et ce, d’autant plus que l’ethnographie s’est montrée particulièrement efficace pour étudier et mettre au jour des pratiques déviantes, ou en tout cas cachées, qui ne peuvent apparaître auprès d’un enquêteur que sur le temps long, dans le cadre d’une relation suivie avec lui, d’une relation marquée par la confiance. En France, jusqu’ici, la confiance avait pour contrepartie une garantie d’anonymat en général donnée oralement à certains, et était mise à l’épreuve des relations nouées sur le terrain dans la durée (et pouvait être levée).

On peut se demander si les propositions du RGPD, par exemple autour du consentement des enquêtés, sont ajustées à l’ethnographie pour diverses raisons. D’abord, le travail ethnographique, du fait de sa temporalité et des relations entre l’enquêteur et les enquêtés, permet de contrarier certaines stratégies de contrôle de soi des enquêtés : or, demander un consentement écrit donne une certaine gravité à la situation qui peut susciter une méfiance, des ajustements de comportements difficiles à repérer et impossibles à « redresser ». Ensuite, sur certains terrains, la liste des enquêtés à qui demander le consentement n’est pas donnée d’emblée et il sera impossible de demander le consentement de chacun sans nuire à l’enquête ni surtout sans nuire au milieu dans lequel on enquête : la présence longue sur le terrain, en adoptant parfois un rôle ordinaire, conduit à rencontrer des personnes de passage, sur lesquelles on cumule des informations, mais à qui on ne peut s’adresser pour demander leur consentement, sous peine de ne pas pouvoir tenir notre rôle, par exemple lorsqu’on occupe un emploi de service : par exemple pour les clients ou pour les usagers, le sociologue restera *incognito*, confondu avec les travailleurs eux-mêmes. Enfin, ce travail relève d’une démarche inductive : on débute avec quelques idées en tête mais on ne sait pas ce qu’il en sera quelques mois ou années plus tard : il est donc difficile de dire aux enquêtés à quoi ils vont consentir précisément, l’énoncé initial qui emporte le consentement ne correspondant pas forcément à l’ensemble des questions qui seront posées, à l’ensemble des sujets qui seront traités.

Concernant la mise à disposition des données, c’est une démarche très séduisante à la fois pour asseoir notre légitimité scientifique et pour permettre la revisite de nos terrains. Cependant, le retour d’expérience de ceux qui l’ont fait pour ce genre de démarche d’enquête comme Daniel Bizeul, à la suite de son travail sur le Front National (Bizeul, 2021) n’encourage pas tellement à le faire.

C’est d’abord un travail qui paraît titanesque. Davantage que pour d’autres types de matériaux, du fait du format des données ethnographiques : avec des carnets de notes parfois manuscrits (nécessairement sur certains terrains) et très nombreux, auxquels sont associés des matériaux de natures diverses : documents ou paroles recueillies sur le terrain. Du fait du type d’informations : essentiellement des informations personnelles, qui risquent de perdre de l’intérêt si elles sont « trop » anonymisées. Cette anonymisation est parfois impossible : par exemple en travaillant sur l’unique centre industriel hospitalier de production de médicaments, je me suis censurée en ne publiant qu’un seul article sur cette organisation reconnaissable (Arborio, 2014), sans pouvoir citer trop précisément ses acteurs, d’autant que celle-ci avait été le lieu de très vives tensions.

C’est ensuite un travail qui peut sembler un peu vain, du moins si l’on considère comme le fait Daniel Bizeul (2021) le faible réemploi de telles données lorsqu’elles ont été conservées dans d’autres pays. Les difficultés de la revisite de ces matériaux tiennent notamment aux difficultés d’interprétation des notes d’un tiers enquêteur. Daniel Bizeul se demande en tout cas qui sera vraiment capable d’interpréter les notes de terrain qu’il a déposées.

On pourrait objecter que ces difficultés seront levées dans les recherches en cours ou à venir : les chercheurs pourront anticiper le travail de mise à disposition des données au moment même de l’enquête. Cependant, on peut se demander si le fait d’enquêter sur un terrain en en ayant en tête que les notes brutes de terrain seront ensuite diffusées ne risque pas de nuire à la qualité du recueil ethnographie. Cela risque de conduire l’ethnographe par exemple à trier trop tôt les notes pour éviter le travail d’anonymisation qui doit suivre. Cela lui fait également courir le risque de ne pas être sincère sur lui-même ou sur sa relation avec les enquêtés alors qu’elle est au cœur de l’interprétation des données. Par exemple, Daniel Bizeul relève dans ses notes comment à certains moments il a pu se faire happer par ses enquêtés : il peut le relever et le dépasser parce qu’il a pris des notes sincères au moment de l’enquête sans penser à la manière dont il pouvait se mettre en danger lui-même (en risquant de passer pour proche du FN auprès de ses collègues).

Voilà quelques considérations qui ont été suscitées par vos questions. J’ai insisté à la fois sur l’ancienneté des débats et sur leur actualité, qui montrent que les questions de consentement des enquêtés ou de l’ouverture des données sont toujours discutées et continueront sans doute de l’être à l’épreuve de nouveaux terrains. Sans doute que l’ouverture de « la » science supposera de s’ajuster aux manières de faire des sciences sociales, à la diversité de leurs pratiques et à leurs évolutions.

**Textes cités :**

Arborio Anne-Marie (2014). La production hospitalière de médicaments, en marge de l’industrie privée ou en appui ?. *in* Pierre Fournier, Cédric Lomba, Séverin Muller (Dir.), *Les travailleurs du médicament. L'industrie pharmaceutique sous observation*. Toulouse, Erès, Coll. Clinique du travail, 2014, pp. 77-99.

Aldrin Philippe, Fournier Pierre, Geisser Vincent, Mirman Yves (dir.) (2022). *L’enquête en danger. Vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*. Armand Colin, Paris, 384 p.

**Laurens Sylvain, Neyrat Frédéric (dir.) (**2010). Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales,.Éditions du Croquant, 320 p.

Bizeul, Daniel (2021). Faut-il tout dévoiler d’une enquête au Front national ? Réflexions sur le partage des données et le devoir éthique en sociologie. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, *150*(1), 70-105.